



PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Avec publication de l'étude d'impact

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Carrière lieu-dit « Coste Drèche »

COMMUNE de BORMES-LES-MIMOSAS

Société SOTEC

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2017, une enquête publique se déroulera pendant 37 jours : du 4 mai au 9 juin 2017 (inclus), en mairie de BORMES-LES-MIMOSAS, concernant une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière sise lieu-dit « Coste Drèche », sur le territoire de cette commune, présentée par la société SOTEC, dont le siège social est situé : 466, chemin du Landon 83230 Bormes-les-Mimosas.

Le projet porte plus précisément sur :

- le renouvellement de l'autorisation d'exploiter pour une durée de vingt ans, incluant la remise en état,
- une surface globale de 43 753 m²,
- une production moyenne annuelle de 10 830 tonnes, dont 6 230 tonnes de pierre de Bormes.

Cette installation relève notamment du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 2510-1.

Le dossier, assorti d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie de Bormes-les-Mimosas pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables des bureaux (du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Il est, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques/ environnement/Plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/Plans et projets par communes/Bormes-les-Mimosas)
- de manière dématérialisée sur un poste informatique, à la mairie de Bormes-les-Mimosas, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Jean-Pierre FAURE, ingénieur en chef de 1ère classe des études et techniques d'armement (e.r.), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, pour les besoins de cette enquête, par le tribunal administratif de Toulon.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Bormes-les-Mimosas, aux jours et heures suivants :

- le jeudi 4 mai 2017, de 09h00 à 12h00
- le lundi 22 mai 2017, de 09h00 à 12h00
- le mardi 30 mai 2017, de 14h00 à 17h00
- le vendredi 2 juin 2017, de 14h00 à 17h00
- le vendredi 9 juin 2017, de 14h00 à 17h00

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie de Bormes-les-Mimosas sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront y être consignées. Celles-ci pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Bormes-les-Mimosas ou par voie électronique à l'adresse suivante : ep.carriere.bormes@gmail.com

Toute personne pourra prendre connaissance en Préfecture du Var (bureau du développement durable) et en mairie de Bormes-les-Mimosas, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site de la Préfecture du Var.

À l'issue de l'enquête, le Préfet du Var, après consultation de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var, sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire ou du bureau du développement durable de la Préfecture.